

ORDONNANCE COLLECTIVE



CONDUITE À TENIR ET ADMINISTRATION D'UN ANTIDOTE LORS D'UNE INTOXICATION EN L'ABSENCE D'UN MÉDECIN	OC-M-A7
Référence à un(e) : <input type="checkbox"/> Méthode de soins <input type="checkbox"/> Règle de soins Titre : _____	
Médication visée par l'ordonnance collective : <ul style="list-style-type: none">▪ Selon la recommandation du Centre antipoison	
Professionnels visés par l'ordonnance et secteur(s) d'activité(s) : <ul style="list-style-type: none">▪ Infirmières exerçant au CSSS Vallée-de-la-Batiscan	
Catégories de clientèle visées ou situation clinique visée : <ul style="list-style-type: none">▪ Toute clientèle suspectée d'ingestion ou d'absorption de produits et/ou de médicaments potentiellement toxiques	
Activités réservées : <ul style="list-style-type: none">▪ Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique▪ Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques	

INDICATION :

- Tout client suspecté d'ingestion ou d'absorption de produits et/ou de médicaments potentiellement toxiques.

CONDITIONS :

- Sur recommandation du Centre antipoison du Québec.
- Impossibilité d'obtenir les recommandations du médecin dans les délais souhaitables.

Adoption par le CMDP : <u></u> Rémi Grandisson, président du CMDP	
Validé par la DSSOS-SI : <u></u> Chantal Carignan	
Date d'entrée en vigueur : <u>08-02-2010</u>	Date de révision : _____

Interventions de l'infirmière en application de son champ d'exercice et des activités qui lui sont réservées

Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique

- Obtenir l'information relative à l'intoxication : type de produit(s) et/ou médicament(s) suspecté(s), heure, témoins, etc.
- Évaluer la possibilité d'une prise concomitante d'autres substances (alcool, drogues de rue, etc.).
- Pour les cas d'intoxication suspectée par inhalation, si applicable, assurer votre sécurité, retirer le client du milieu et administrer de l'oxygène 100 % par masque.
- Faire l'évaluation clinique du client : ABC, signes vitaux, signes neurologiques, température, saturation, poids.
- Faire l'évaluation des symptômes.

Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques

- **Communiquer avec le Centre antipoison du Québec au : 1-800-463-5060.**
- Appliquer les recommandations du Centre antipoison du Québec; le CMDP endosse ses protocoles même en l'absence d'un médecin.
- Référer à un médecin dans le délai indiqué et à la ressource la plus appropriée à la situation (CLSC, urgence) et leur transmettre les recommandations du Centre antipoison du Québec.